

**Destinataires**

SIAEP KARST DE LA CHARENTE (secretariat@karst16.fr)

SAUR VIENNE CHARENTE LIMOUSIN BERRY (stephane.montoux@saur.com)

Délégation Départementale  
de la Charente

Pôle Santé Publique et Environnementale  
Service Santé Environnement

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

**Unité de Gestion : KARST SAUR**

<b>Prélèvement</b>	<b>00120070</b>	<b>Commune</b>	<b>SAINT-GERMAIN-DE-MONTBRON</b>
<b>Unité de gestion</b>	0333 KARST SAUR	<b>Prélevé le :</b>	<b>mercredi 06 décembre 2023 à 09h35</b>
<b>Installation</b>	TTP 004009 PETIT BREUIL	<b>par :</b>	THOMAS SARRAZIN
<b>Point de surveillance</b>	0000003285 RESERVOIR LE POTEAU	<b>Type visite :</b>	P1
<b>Localisation exacte</b>	ROBINET STATION	<b>Type d'eau :</b>	Eau distribuée désinfectée

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DE LA CHARENTE LDA16. ANGOULEME 1602  
Type de l'analyse : P2V Code SISE de l'analyse : 00124017 Référence laboratoire : 23120401921801

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
<b>PESTICIDES DIVERS</b>				
Total des pesticides analysés	0,17 µg/L	0,5		
<b>MÉTABOLITES PERTINENTS</b>				
Atrazine-2-hydroxy	<0,02 µg/L	0,1		<b>Valeur hors limites</b>
Atrazine-déisopropyl	<0,02 µg/L	0,1		
Atrazine déséthyl	0,047 µg/L	0,1		
Atrazine déséthyl déisopropyl	<b>0,12 µg/L</b>	0,1		
Chlorothalonil R471811	<0,03 µg/L	0,1		
Hydroxyterbuthylazine	<0,02 µg/L	0,1		
Simazine hydroxy	<0,02 µg/L	0,1		
Terbuthylazin déséthyl	<0,02 µg/L	0,1		

**CONCLUSION SANITAIRE ( Prélèvement N° : 00120070)**

Eau d'alimentation non conforme à la limite de qualité(0,1 µg/l) pour le paramètre Atrazine déséthyl déisopropyl dont la valeur observée reste inférieure à la valeur sanitaire maximale fixée à 60 µg/l. Un programme de contrôle renforcé est mise en place sur ces installations de production afin de suivre l'évolution de ces teneurs et de déterminer les mesures à mettre en oeuvre pour assurer la distribution d'une eau conforme.

Signé à Angoulême le 26 décembre 2023  
le Responsable du pôle bi-départemental Santé Environnement  
Vienne et Charente



Philippe VANSYNGEL